

Du vingt-neuf Mars an mil huit cent quarante-trois, à deux heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste Cardein, âgé de vingt-neuf ans, né à la Garde, département du Gard, et de Marie Virginie Bignon, âgée de vingt ans, née à Fontenay-le-Comte, département de la Vendée, le vingt-neuf du mois de Mars mil huit cent quarante-trois, à la Garde, département du Gard, fils unique de Jean Louis Cardein, à la Garde, département du Gard, et de Marie Bignon, à Fontenay-le-Comte, département de la Vendée, les présents et consentants, l'un par...

Et de Marie Virginie Bignon, épouse de Jean Baptiste Cardein, âgée de vingt ans, née à Fontenay-le-Comte, département de la Vendée, le vingt-neuf du mois d'avril mil huit cent trente-sept, domiciliée à la Garde, département du Gard, fille majeure de Antoine Bignon, à Fontenay-le-Comte, département de la Vendée, profession de professeur cultivateur, domicilié à la Garde, département du Gard, et de Virginie Scholastique Cyprien, les présents et consentants, l'un par...

Les actes préliminaires sont 1° Les publications de Mariages faites sans opposition par nous Maire officiel de l'état civil, de cette commune les dimanches cinq et quinze février courant, 2° Extraits de l'acte de futur époux, 3° Extraits de l'acte de la future épouse, tous actes en deux feuillets et un cahier.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1° du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Virginie Bignon, épouse de Jean Baptiste Cardein, en présence de Jean Joseph Rébilly, domicilié à la Garde, département du Gard, âgé de trente ans, profession de cultivateur, beau-père de la future épouse, et de Jean Joseph Willerthum, domicilié à la Garde, département du Gard, âgé de soixante-un ans, profession d'ouvrier menuisier, non présent ni allié de la future épouse. De Jean Louis Cardein, domicilié à la Garde, département du Gard, âgé de vingt-trois ans, profession de cultivateur, beau-père de la future épouse, et de Jean Louis Cardein Bignon, domicilié à la Garde, département du Gard, âgé de trente-trois ans, profession de professeur, non présent ni allié de la future épouse.

Après quoi, moi Maire officiel de l'Etat-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par l'époux et par les autres témoins, l'un desquels les autres comparants requis en l'acte ont refusé de signer, ont refusé de signer.

Cardein Rébilly Louis Cardein, Willerthum Juste Agavey

N° 5 Cardein Bignon



Du vingt-neuf Mars an mil huit cent quarante-trois, à sept heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Germain Hippolyte Bignon, âgé de vingt-sept ans, né à La Garde, département du Gard, et de Marie Benicette Reinnaud, âgée de vingt ans, née à la Garde, département du Gard, le vingt-sept du mois d'avril mil huit cent trente-sept, à la Garde, département du Gard, profession de cultivateur, et de Christine Adam, à la Garde, département du Gard, profession de ménagère, domiciliés à la Garde, département du Gard, les présents et consentants, l'un par...

Et de Marie Benicette Reinnaud, âgée de quarante ans, née à La Garde, département du Gard, le vingt-sept du mois de Mars mil sept cent quatre-vingt-douze, domiciliée à la Garde, département du Gard, fille majeure de Jean Louis Cardein Reinnaud, profession de cultivateur, au lieu de la Garde, département du Gard, et de Christine Adam, à la Garde, département du Gard, profession de ménagère, domiciliée à la Garde, département du Gard, non présent, mais consentant, l'un par...

Les actes préliminaires sont: 1° Les publications de Mariages faites sans opposition par nous Maire officiel de l'état civil, de cette commune les dimanches neuf et quinze avril courant, 2° Extraits des actes de naissance des futurs époux, 3° Extraits de l'acte de la future épouse, 4° Consentement au présent mariage, donné par la mère de la future épouse, le vingt-neuf Mars, ainsi que par Monsieur Jacques Louis Reinnaud, notaire à la résidence de la Peyrrière, tous actes en deux feuillets et un cahier.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1° du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Benicette Reinnaud, épouse de Jean Hippolyte Bignon, en présence de Jean Hippolyte Bignon, domicilié à la Garde, département du Gard, âgé de cinquante-trois ans, profession de garde-champêtre, non présent ni allié de la future épouse, et de Jean François Camille Rouffon, domicilié à la Garde, département du Gard, âgé de soixante ans, profession de professeur, non présent ni allié de la future épouse. De Jean Louis Cardein Bignon, domicilié à la Garde, département du Gard, âgé de trente-un ans, profession de menuisier, non présent ni allié de la future épouse. Et de Jean Joseph Willerthum, domicilié à la Garde, département du Gard, âgé de soixante-un ans, profession d'ouvrier menuisier, non présent ni allié de la future épouse.

Après quoi, moi Maire officiel de l'Etat-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les parties témoins, l'un desquels les autres comparants requis en l'acte ont refusé de signer, ont refusé de signer.

Bonnaud Mesmay Andreu, Willerthum Juste Agavey